

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS  
DU CENTRE-DU-QUÉBEC  
*Rapport financier annuel*

31 mars 2014

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

---

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL

---

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2 - 3
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 16
Renseignements complémentaires	17 - 20

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de  
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU CENTRE-DU-QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2014 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU CENTRE-DU-QUÉBEC au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

**Autre point**

Les états financiers de CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU CENTRE-DU-QUÉBEC pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 ont été audités par d'autres auditeurs qui ont exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 10 juin 2013.

*FBL* <sup>1</sup> S.E.N.C.R.L.

Drummondville, le 5 juin 2014

---

<sup>1</sup> CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A108187

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

## RÉSULTATS

exercice terminé le 31 mars

	2014	2013
<b>Produits</b>		
Subvention de fonctionnement (note 13)	784 505 \$	779 155 \$
Fonds de développement régional (note 13)	827 443	1 298 982
Mandats (annexe C)	1 113 017	2 155 868
Ententes (annexe D)	1 544 802	1 912 412
Intérêts	32 191	26 513
Location d'espaces et de services	<u>46 078</u>	<u>66 620</u>
	<b><u>4 348 036</u></b>	<b><u>6 239 550</u></b>
<b>Charges</b>		
Frais d'administration (annexe A)	716 603	695 317
Agence de Géomatique du Centre-du-Québec	110 400	110 400
Mandats (annexe C)	1 113 017	2 155 868
Ententes (annexe D)	1 544 802	1 908 914
Subvention du fonds de développement régional	588 533	1 144 351
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	436	-
Perte sur la cession d'actifs incorporels	<u>-</u>	<u>441</u>
	<b><u>4 073 791</u></b>	<b><u>6 015 291</u></b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b><u><u>274 245 \$</u></u></b>	<b><u><u>224 259 \$</u></u></b>

## CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

### ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

exercice terminé le 31 mars

	Investi en immobi- lisations	Fonds de dévelop- pement régional	Non affecté	<b>2014</b>	2013
<b>Solde au début</b>	28 899 \$	426 799 \$	145 185 \$	<b>600 883 \$</b>	376 624 \$
Excédent des produits sur les charges	(9 226)	1 387 430	(1 103 959)	<b>274 245</b>	224 259
Affectations internes (note 13)	-	(1 148 520)	1 148 520	-	-
Investissement en immobilisations acquisition/produit de la cession	<u>7 934</u>	<u>-</u>	<u>(7 934)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>Solde à la fin</b>	<u><u>27 607 \$</u></u>	<u><u>665 709 \$</u></u>	<u><u>181 812 \$</u></u>	<u><u><b>875 128 \$</b></u></u>	<u><u>600 883 \$</u></u>

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

## BILAN

31 mars

	2014	2013
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	4 297 317 \$	642 093 \$
Dépôts à terme, 0,65 % et 1,55 %	-	2 152 368
Débiteurs (note 3)	39 681	58 205
Subventions à recevoir	184 580	1 429 675
Frais payés d'avance	<u>20 135</u>	<u>7 978</u>
	<b>4 541 713</b>	4 290 319
<b>Avances à des organismes</b> (note 4)	<b>20 050</b>	70 050
<b>Immobilisations corporelles</b> (note 5)	<b>23 572</b>	28 597
<b>Actifs incorporels</b> (note 6)	<u><b>4 035</b></u>	<u>302</u>
	<u><b>4 589 370 \$</b></u>	<u>4 389 268 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs (note 8)	305 628 \$	291 854 \$
Subventions octroyées à payer (note 9)	992 702	1 752 495
Apports reportés (note 10)	<u>2 415 912</u>	<u>1 744 036</u>
	<u><b>3 714 242</b></u>	<u>3 788 385</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Fonds de développement régional	665 709	426 799
Investi en immobilisations	27 607	28 899
Non affecté	<u>181 812</u>	<u>145 185</u>
	<u><b>875 128</b></u>	<u>600 883</u>
	<u><b>4 589 370 \$</b></u>	<u>4 389 268 \$</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

## FLUX DE TRÉSORERIE

exercice terminé le 31 mars

	2014	2013
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	274 245 \$	224 259 \$
Ajustements pour :		
Provision pour créances douteuses - Avances à des organismes	50 000	-
Amortissement - Immobilisations corporelles	7 686	9 365
Amortissement - Actifs incorporels	1 104	5 946
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	436	-
Perte sur la cession d'actifs incorporels	-	441
Intérêts créditeurs	-	4 492
	<u>333 471</u>	<u>244 503</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 11)	<u>1 177 319</u>	<u>(114 084)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>1 510 790</u>	<u>130 419</u>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Encaissement de dépôts à terme	2 152 368	222 790
Dépôts à terme	-	(1 918)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 455)	(1 020)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	358	-
Acquisition d'actifs incorporels	<u>(4 837)</u>	<u>(663)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>2 144 434</u>	<u>219 189</u>
<b>Augmentation de l'encaisse</b>	<b>3 655 224</b>	<b>349 608</b>
<b>Encaisse au début</b>	<b><u>642 093</u></b>	<b><u>292 485</u></b>
<b>Encaisse à la fin</b>	<b><u><u>4 297 317 \$</u></u></b>	<b><u><u>642 093 \$</u></u></b>

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2014

### NOTE 1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, régi en vertu de la Loi 34 du Québec (2003, chapitre 29), est un organisme sans but lucratif et est exempt d'impôt sur les bénéfices en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il a pour mandat d'évaluer les organismes de planification et de développement au palier local et régional, dont le financement provient en tout ou en partie du gouvernement, de favoriser la concertation des partenaires dans la région et de donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région du Centre-du-Québec.

### NOTE 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Référentiel comptable

La société établit ses états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, incluant les directives des chapitres SP 4200 à SP 4270 des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public.

#### Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations portent sur :

- la dépréciation des actifs
- la durée de vie utile des actifs à long terme

#### Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût après amortissement. Cependant, si ces instruments découlent d'opérations entre apparentés, ils sont évalués initialement à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon les circonstances. Si la juste valeur initiale s'approche du coût ou si elle est impossible à déterminer lors de l'évaluation initiale, cette évaluation est effectuée au coût.

Le coût après amortissement correspond au montant de l'évaluation initiale diminué des pertes de valeur, diminué des versements de capital et diminué ou augmenté de l'amortissement linéaire de l'écart entre le montant de l'évaluation initiale et la valeur nominale sur la durée de l'instrument financier.

Les coûts de transaction reliés aux instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement, notamment les frais de financement, sont ajoutés ou soustraits de la valeur comptable des instruments financiers et sont, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres non cotés, amortis linéairement sur la durée des instruments.

Un actif financier est soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. La perte de valeur, s'il y a lieu, est comptabilisée à l'état des résultats. Une reprise de perte de valeur est possible jusqu'à concurrence de la perte de valeur comptabilisée antérieurement et cette reprise est comptabilisée à l'état des résultats.

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2014

### NOTE 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	30 %

Les immobilisations corporelles sont réduites à leur valeur résiduelle si elles n'ont plus aucun potentiel de service à long terme.

#### Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Les apports d'actifs incorporels sont comptabilisés à leur juste valeur ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

Les actifs incorporels sont réduits à leur valeur résiduelle s'ils n'ont plus aucun potentiel de service à long terme.

#### Constataion des produits

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et que le recouvrement est raisonnablement certain.

Les produits de location sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée des baux (ententes) lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

#### Ventilation des charges

L'organisme présente plusieurs de ses charges par mandats et par ententes.

Les charges ventilées ainsi que leur clé de répartition sont:

- les salaires et charges sociales : au prorata des heures travaillées;
- les télécommunications : au prorata des lignes téléphoniques utilisées;
- les fournitures de bureau et autres : en fonction de l'utilisation réelle;
- le loyer : au prorata de la surface de locaux occupée;
- les services professionnels : en fonction de la répartition du temps de travail estimé par le personnel administratif.

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2014

### NOTE 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### Comptabilisation des apports

Les apports, incluant les subventions et les contributions, sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés selon la méthode du report à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les apports relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

### NOTE 3. DÉBITEURS

	2014	2013
Comptes clients	1 981 \$	5 857 \$
Taxes à la consommation	37 700	49 206
Intérêts	-	3 142
	<u>39 681 \$</u>	<u>58 205 \$</u>

### NOTE 4. AVANCES À DES ORGANISMES

	2014	2013
Avances à des organismes, intérêts et modalités d'encaissement indéterminés	70 050 \$	70 050 \$
Provision pour créances douteuses	<u>(50 000)</u>	-
	<u>20 050 \$</u>	<u>70 050 \$</u>

Les avances à des organismes faisant l'objet d'une provision pour créances douteuses totalisent 50 000 \$.

### NOTE 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette 2014	2013
Mobilier de bureau	88 426 \$	75 952 \$	12 474 \$	15 593 \$
Équipement informatique	<u>65 640</u>	<u>54 542</u>	<u>11 098</u>	<u>13 004</u>
	<u>154 066 \$</u>	<u>130 494 \$</u>	<u>23 572 \$</u>	<u>28 597 \$</u>

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2014

### NOTE 6. ACTIFS INCORPORELS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			2014	2013
Logiciels	45 410 \$	41 375 \$	<b>4 035 \$</b>	302 \$

### NOTE 7. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 50 000 \$, porte intérêts au taux préférentiel plus 3 % et est renouvelable annuellement.

### NOTE 8. CRÉDITEURS

	2014	2013
Comptes fournisseurs	<b>100 058 \$</b>	140 545 \$
Frais courus	<b>67 066</b>	26 742
Salaires, bonis et vacances	<b>89 237</b>	87 116
Retenues à la source et charges sociales	<b>49 267</b>	37 451
	<b>305 628 \$</b>	291 854 \$

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2014

### NOTE 9. SUBVENTIONS OCTROYÉES À PAYER

	2014	2013
Fonds de développement régional	550 268 \$	1 048 825 \$
<b>Mandats</b>		
Forum jeunesse régional	234 431	209 301
CRRNT	-	152 177
Alliance (Solidarité inclusion sociale)	157 403	38 135
PMVRMF - Volet II	-	158 673
<b>Ententes</b>		
Immigration	21 600	40 400
AJS - Migration des jeunes	-	67 500
Réussite éducative	-	17 500
Développement social	29 000	1 109
Amélioration conditions de vie aux aînés	-	14 500
Engagement jeunesse	-	4 000
Mise en valeur des ressources fauniques	-	375
	<u>992 702 \$</u>	<u>1 752 495 \$</u>

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2014

### NOTE 10. APPORTS REPORTÉS

	2014	2013
<b>Mandats</b>		
Forum jeunesse régional (1)	294 656 \$	194 575 \$
Véhicules hors route	59 484	74 877
CRRNT	556 715	42 892
Alliance (Solidarité inclusion sociale)	1 036 087	929 393
PMVRMF - Volet II	-	17 001
<b>Ententes</b>		
Immigration	86 967	38 486
AJS - Migration des jeunes	-	51 888
AJS - Participation citoyenne	31 097	51 646
Opération Paje	5 765	37 549
Réussite éducative	493 579	237 040
Développement social (2)	109 956	269 738
Adaptation régionale conditions de vie aux aînés	294 459	-
AJS - Positionnement	53 189	-
Conciliation travail famille	-	12 778
Amélioration pratique et diffusion artistique	116 852	91 716
Autres	<u>10 560</u>	<u>34 704</u>
	<b>3 149 366</b>	2 084 283
Subventions non encaissées	<u>(733 454)</u>	<u>(340 247)</u>
	<b><u>2 415 912 \$</u></b>	<b><u>1 744 036 \$</u></b>

Les apports reportés reçus pour l'exercice suivant sont de 2 035 200 \$ (1 402 596 \$ au 31 mars 2013), les apports reportés constatés à titre de produits au cours de l'exercice sont de 1 350 546 \$ (1 261 844 \$ au 31 mars 2013) et le montant remis est de 12 778 \$ (9 399 \$ au 31 mars 2013).

(1) Les apports reportés pour le Forum jeunesse régional se composent d'un montant de 7 553 \$ (0 \$ au 31 mars 2013) pour le fonctionnement et d'un montant de 287 103 \$ (194 575 \$ au 31 mars 2013) pour le fonds régional d'investissement jeunesse.

(2) Les apports reportés pour le Développement social sont composés d'un montant de 30 248 \$ (67 419 \$ au 31 mars 2013) pour le fonctionnement et d'un montant de 79 708 \$ (202 319 \$ au 31 mars 2013) pour le fonds de soutien, incluant un montant de 3 973 \$ (3 973 \$ au 31 mars 2013) pour le projet SHQ.

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2014

### NOTE 11. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2014	2013
Débiteurs	18 524 \$	543 405 \$
Frais payés d'avance	(12 157)	4 538
Subventions à recevoir	1 245 095	(1 429 675)
Créditeurs	13 774	77 521
Subventions octroyées à payer	(759 793)	558 774
Apports reportés	<u>671 876</u>	<u>131 353</u>
	<u><u>1 177 319 \$</u></u>	<u><u>(114 084) \$</u></u>

### NOTE 12. ENGAGEMENTS

L'organisme est locataire d'un immeuble en vertu d'un bail venant à échéance le 30 juin 2016. Les loyers minimums futurs totalisent 222 044 \$ et comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

2015	97 239 \$
2016	99 719
2017	<u>25 086</u>
	<u><u>222 044 \$</u></u>

L'organisme s'est engagé à verser des subventions d'aide. Au 31 mars 2014, le total des engagements au montant de 1 922 959 \$ est constitué des engagements du Fonds de développement régional au montant de 787 250 \$, des engagements du Fonds Alliance (Solidarité inclusion sociale) au montant de 700 709 \$, des engagements du Fonds régional d'investissement jeunesse au montant de 76 000 \$ et des engagements du fonctionnement au montant de 359 000 \$. Ces subventions engagées seront payables sous réserve du respect des conditions par les organismes et comprennent les versements suivants pour les trois prochains exercices :

2015	1 127 404 \$
2016	695 555
2017	<u>100 000</u>
	<u><u>1 922 959 \$</u></u>

### NOTE 13. AFFECTATIONS INTERNES

Le financement des activités de l'organisme est constitué principalement de subventions gouvernementales. Les fonds disponibles sont répartis entre les divers programmes de l'organisme en fonction des priorités établies par le conseil d'administration et des exigences contractuelles pour chaque enveloppe budgétaire.

## CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2014

#### NOTE 13. AFFECTATIONS INTERNES (SUITE)

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014, l'organisme a reçu notamment une enveloppe de 1 975 963 \$ (2 495 137 \$ en 2013) du MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE pour le Fonds de développement régional, laquelle peut être utilisée jusqu'à une certaine proportion à des fins de fonctionnement.

De cette enveloppe, le conseil d'administration a affecté un montant de 1 148 520 \$ (1 196 155 \$ en 2013) à d'autres fins, soit 784 505 \$ (779 155 \$ en 2013) au fonctionnement et 364 015 \$ (417 000 \$ en 2013) aux mandats et ententes de l'organisme.

Le solde résiduel de 827 443 \$ (1 298 982 \$ en 2013) ne peut être utilisé à d'autres fins que le Fonds de développement régional sans le consentement préalable du conseil d'administration.

#### NOTE 14. VENTILATION DES CHARGES

	Salaires et charges sociales	Télécom- munications	Fournitures de bureau et autres	Soutien et matériel informatique	Loyer et entretien	Services professionnels
Frais d'administration	68 %	90 %	71 %	74 %	66 %	62 %
<b>Mandats</b>						
Forum jeunesse régional	5	3	10	13	17	12
Véhicules hors route	1	-	-	-	-	3
CRRNT	14	2	6	3	6	5
Alliance (Solidarité incl. soc.)	4	1	1	-	-	-
<b>Ententes</b>						
Immigration	-	-	-	-	2	3
AJS - Migration des jeunes	1	-	-	-	-	-
AJS - Participation citoyenne	-	-	2	-	-	-
Réussite éducative	4	-	-	-	-	-
Développement social	1	4	10	6	9	7
Amélioration conditions de vie aux aînés	1	-	-	-	-	-
Engagement jeunesse	1	-	-	4	-	3
	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>

La ventilation des charges est présentée aux annexes A, C et D.

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2014

---

### NOTE 15. RISQUES FINANCIERS

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à ses obligations et amène l'organisme à subir une perte financière. Ce risque découle principalement des débiteurs. Au 31 mars 2014, quatre débiteurs représentent 64 % du total des débiteurs (deux débiteurs représentaient 79 % en 2013).

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé à un risque de flux de trésorerie en ce qui concerne ses instruments financiers comportant un taux d'intérêt variable. Cependant, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats et la situation financière de l'organisme.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé au risque de liquidité par rapport à l'ensemble de ses passifs financiers.

### NOTE 16. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice 2013 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour le présent exercice.

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

exercice terminé le 31 mars

2014

2013

### ANNEXE A - FRAIS D'ADMINISTRATION

Salaires et charges sociales	393 247 \$	370 167 \$
Soutien à des projets et partenariat promotionnel	60 543	118 192
Location et entretien	63 565	61 488
Frais du conseil d'administration (annexe B)	51 287	48 748
Créances douteuses	50 000	-
Services professionnels	27 030	10 295
Fournitures de bureau	15 037	14 543
Représentation et déplacements	13 501	17 410
Documentation et abonnements	10 143	5 961
Soutien et matériel informatique	9 507	10 659
Télécommunications	8 877	9 011
Assurances	3 286	3 283
Agence de Géomatique du Centre-du-Québec	856	813
Frais de formation	2 885	3 046
Publicité, promotion et information	2 044	10 851
Amortissement - Immobilisations corporelles	4 636	6 201
Amortissement - Actifs incorporels	159	4 649
	<u>716 603 \$</u>	<u>695 317 \$</u>

### ANNEXE B - FRAIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rémunération des administrateurs	41 082 \$	40 424 \$
Frais d'assemblés	1 633	2 030
Représentation et déplacements	8 572	6 294
	<u>51 287 \$</u>	<u>48 748 \$</u>





